

Communiqué de presse

8 février 2022 - N° 03

Renouvellements P&C de janvier 2022

SCOR tire pleinement parti de l'amélioration du marché de la réassurance au 1^{er} janvier 2022 et enregistre une croissance de ses primes de 19,0 %

-
- **Performance en ligne avec les ambitions communiquées lors de la Journée Investisseurs de septembre. SCOR alloue son capital aux affaires bénéficiant du rendement le plus attractif :** accroissement du portefeuille de traités Global Lines, accélération du développement du portefeuille d'assurance de spécialités, tout en réduisant son exposition aux lignes sensibles à la volatilité d'origine climatique
 - **Croissance forte des deux activités P&C :**
 - **En réassurance traités : Croissance globale de 19,0 %**, avec une croissance sous-jacente des primes de +9,8 % excluant une transaction structurée européenne de grande taille. La croissance provient largement des Global Lines. Ces hausses de primes bénéficient d'une hausse de prix de 4,9%.
 - Conditions de marché attractives en **assurance de grands risques industriels et commerciaux** (souscription risque par risque). La forte croissance de 18,6 % bénéficie de 12,6 % d'augmentations tarifaires.
 - **Poursuite des actions afin de réduire la volatilité du portefeuille :**
 - **Coût de la rétrocession géré efficacement :** achat de limites similaires à l'an dernier en contenant les coûts, tout en accédant à une poche plus large de rétrocessionnaires grâce au succès de la stratégie d'apporteurs de capacité tiers de SCOR
 - **L'exposition aux catastrophes naturelles diminue** de 7% au 1^{er} janvier sur le portefeuille de réassurance traités, et de 11% sur le portefeuille (« *in-force* ») total de P&C, pour l'année 2022
 - **Impact positif sur le ratio combiné net attendu du portefeuille P&C :** Les actions prises améliorent le ratio combiné net attendu sur le portefeuille de réassurance traités de c. 0,5 point par rapport à l'an dernier, en ajustant de l'évolution du risque
 - La prochaine **Journée Investisseurs de SCOR se tiendra le 29 mars 2022**, au cours de laquelle les nouvelles orientations stratégiques seront présentées.
-

Communiqué de presse

8 février 2022 - N° 03

Renouvellements des traités de réassurance P&C de janvier 2022

SCOR commence 2022 avec de très bons résultats de renouvellements en réassurance de Dommage et de Responsabilité. Le Groupe tire le meilleur parti d'une saison de renouvellements complexe et prolongée, pour mettre pleinement en œuvre la stratégie annoncée lors de sa Journée Investisseurs de septembre 2021. SCOR déploie son capital rigoureusement, réduisant son exposition aux lignes sensibles à la volatilité d'origine climatique - pour lesquelles les marges sont aujourd'hui insuffisantes pour compenser l'environnement exceptionnellement volatile -, et en réorientant activement son portefeuille vers les traités de spécialités dits « Global Lines » (comme par exemple : Marine, Engineering, Crédit Caution).

Les renouvellements au 1^{er} janvier 2022 témoignent d'une poursuite de l'amélioration tarifaire sur le marché de la réassurance de Dommage et de Responsabilité, après des années de pertes importantes dues aux catastrophes naturelles, d'inflation de la sinistralité attritionnelle et de faiblesse des taux d'intérêt. L'aversion généralisée pour le risque se traduit par une forte demande de réassurance de la part des assureurs. Dans ce contexte, SCOR tire pleinement parti de la qualité de ses relations-clients et de l'ampleur de son fonds de commerce pour réorienter activement son portefeuille vers les lignes d'affaires et les zones géographiques présentant les conditions de rendement les plus attrayantes.

SCOR enregistre **une croissance de 19,0 % de ses primes de réassurance à taux de change constants**¹, incluant une opération structurée de grande taille sur un portefeuille européen bien diversifié et non exposé aux catastrophes naturelles. Sans cette importante transaction, **la croissance sous-jacente ressort à 9,8 %**, ce qui correspond à une augmentation des primes de EUR 371 millions², pour un total de EUR 4 149 millions. Sauf mention contraire, tous les chiffres relatifs à la réassurance de Dommage et de Responsabilité ci-après se rapportent à la croissance sous-jacente (hors transaction exceptionnelle).

- Les « **Global Lines** » (+20,7 %) enregistrent une forte rentabilité attendue. Sur les lignes plus traditionnelles de réassurance de Dommage et de Responsabilité la gestion active par SCOR de son portefeuille se traduit par une croissance modérée des primes.
- Sur le plan géographique, SCOR enregistre une forte croissance en **Europe** (+15,0 %), en s'appuyant sur sa position de premier plan sur le continent, ainsi que sur les **marchés en forte croissance** (+14,7 %)
- Les clients de P&C Ventures continuent de représenter un vecteur important de développement profitable. L'accompagnement des « clients du futur » par le biais de P&C Ventures représente une ambition clé pour SCOR dans le cadre de son plan stratégique « Quantum Leap ». Les renouvellements de janvier 2022 montrent que cette clientèle représente une source de développement profitable de plus en plus importante, avec une croissance de 78,0 %, notamment en Europe, à travers un large éventail de lignes d'affaires. Le rendement du capital alloué sur ces affaires est supérieur à la moyenne du portefeuille P&C.
- Le repositionnement du portefeuille relatif à quelques grands comptes exposés aux catastrophes naturelles et la croissance modeste de la branche Responsabilité aux États-Unis se traduit par une diminution globale des primes **en Amérique du Nord** (-11,3% aux États-Unis) **et sur les marchés matures d'Asie-Pacifique**, où la rémunération du capital n'est pas considérée comme adéquate.

¹ Taux de change au 31 décembre 2021

² Sans tenir compte d'une opération de grande ampleur en Europe ni de l'apport de capacité de SCOR aux syndicats Lloyd's en tant que tierce partie (« SUL »)

Communiqué de presse

8 février 2022 - N° 03

Portefeuille de réassurance renouvelé au 1^{er} janvier 2022¹ :

	Primes renouvelées (EUR millions) ²	Variation par rapport à janvier 2021	Principaux facteurs de croissance
Traités Lignes P&C ³	2 712	+4,8 %	Europe (y compris Responsabilité), Automobile (P&C Ventures)
Traités Global Lines ⁴	1 437	+20,7 %	Crédit Caution, Marine et Énergie
TOTAL	4 149	+9,8 %	

1. Environ 64 % des primes de réassurance P&C, soit 46 % du total des primes P&C de SCOR, sont renouvelées en janvier.
2. Sans tenir compte d'une opération de grande ampleur en Europe ni de l'apport de capacité de SCOR aux syndicats Lloyd's en tant que tierce partie (« SUL »).
3. La catégorie *Treaty P&C Lines* inclut les branches Dommages, Dommages cat., Responsabilité, Automobile et d'autres lignes d'affaires apparentées (Assurances de personnes, Nucléaire, Terrorisme, Risques spéciaux, Extension de garantie automobile et Rétrocession).
4. La catégorie *Treaty Global Lines* inclut les branches Agriculture, Aviation, Crédit Caution, Assurance décennale, *Engineering*, Marine et Énergie, Espace, Cyber et *Alternative Solutions*.

SCOR enregistre une **hausse tarifaire globale moyenne de +4,9 % en réassurance de Dommage et de Responsabilité**, qui vient s'ajouter à l'augmentation constatée lors des années précédentes, grâce à une poursuite de l'amélioration des conditions de marché. Ces changements se traduisent par une amélioration du ratio combiné net attendu d'environ 0,5 point, prenant en compte le renouvellement du programme de rétrocession de Dommage Catastrophe de SCOR, les différentes décisions prises en matière de souscription, le repositionnement du portefeuille et la nouvelle vision du risque de SCOR (notamment sur l'inflation et l'augmentation du coût des sinistres). L'amélioration du ratio combiné net attendu du portefeuille se répercutera progressivement sur les résultats au cours des prochains trimestres.

Point sur l'assurance de spécialités

SCOR considère toujours **l'assurance de spécialités** comme le segment actuellement le plus attrayant du marché de la (ré)assurance de Dommage et de Responsabilité, augmentant la part de cette activité à 26% du portefeuille P&C en 2021 :

- Dans l'assurance des **grands risques industriels et commerciaux**, SCOR a vu ses primes progresser de 18,6 % - avec une contribution de toutes les régions – parallèlement à une hausse tarifaire de 12,6 % au cours de l'année 2021. L'adéquation tarifaire du portefeuille s'améliore encore, à la fois sur les lignes d'activité à déroulement long et court. SCOR continue de bénéficier d'un effet cumulatif marqué par des hausses tarifaires successives sur les grands risques industriels et commerciaux constatées depuis 2017.
- Concernant la souscription de portefeuilles de risques / agents de souscription (**MGAs**), SCOR se désengage des MGAs américains se concentrant sur les risques d'ouragans, contribuant ainsi à la réduction des expositions catastrophes naturelles aux États-Unis du portefeuille de Dommage et de Responsabilité.

Perspectives pour 2022

SCOR estime que l'évolution positive du marché devrait se poursuivre lors des renouvellements d'avril et de juin/juillet 2022. Le Groupe est bien placé pour profiter pleinement de ces tendances, tant en assurance qu'en réassurance, tirant parti de sa plateforme de souscription globale.

SCOR confirme les hypothèses pour 2022 présentées lors de sa Journée Investisseurs de septembre 2021, notamment la croissance des primes brutes émises comprise entre 15 et 18 %, ainsi que le ratio combiné tendant à la baisse vers 95 % et en deçà.

Communiqué de presse

8 février 2022 - N° 03

La prochaine Journée Investisseurs de SCOR se tiendra le 29 mars 2022, au cours de laquelle les nouvelles ambitions stratégiques seront présentées.

Jean-Paul Conoscente, Directeur général l'activité P&C chez SCOR, déclare : « *Comme prévu lors de la Journée Investisseurs de septembre 2021, l'amélioration du marché se poursuit en 2022. Nous mettons en œuvre avec succès la stratégie de repositionnement de notre portefeuille consistant à privilégier les opportunités de croissance créatrices de valeur. Ces résultats nous permettent de renforcer notre fonds de commerce, tout en prenant une série de mesures destinées à réduire notre exposition aux lignes sensibles à la volatilité d'origine climatique, dont les hausses tarifaires ne permettent pas d'améliorer les marges à des niveaux suffisants étant donnée la volatilité attendue. Nous pensons que les conditions de marché favorables perdureront au deuxième trimestre 2022 et continueront d'influer positivement sur les prochains renouvellements, pour lesquels nous restons bien positionnés.* ».

*

* *

Contacts

Presse

media@scor.com

Relations Investisseurs

Yves Cormier

+ 44 (0) 782 337 15 11

ycormier@scor.com

www.scor.com

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR_SE](#)

Généralités

Les chiffres présentés dans ce document peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux des tableaux et du texte. Les pourcentages et les variations en pourcentage sont calculés sur des chiffres complets (y compris les décimales) ; par conséquent, le document peut contenir des différences non significatives dans les sommes et les pourcentages en raison des arrondis. Sauf indication contraire, les sources pour le classement des entreprises et les positions sur le marché sont internes.

Déclarations prévisionnelles

Ce document contient des déclarations et des informations prévisionnelles sur les objectifs de SCOR, notamment en ce qui concerne les projets actuels ou futurs de SCOR.

Ces déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur ou du mode conditionnel, ainsi que par des termes tels que "estimer", "croire", "avoir pour objectif de", "avoir l'intention de", "s'attendre à", "aboutir à", "devoir" et autres expressions similaires.

Il convient de noter que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations et informations prévisionnelles dépend des circonstances et des faits qui se produiront à l'avenir.

Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations et informations prévisionnelles. Les déclarations et informations prévisionnelles et les informations relatives aux objectifs peuvent être influencées par des risques connus ou non, des incertitudes identifiées ou non, et d'autres facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats, les performances et les réalisations futurs, prévus ou attendus par SCOR.

Communiqué de presse

8 février 2022 - N° 03

En particulier, il convient de noter que l'impact de la crise du Covid-19 sur les activités et résultats de SCOR ne peut pas être évalué avec précision à ce stade, compte tenu notamment de l'incertitude liée à la fois à l'ampleur, à l'évolution et à la durée de la pandémie de Covid-19, aux effets à court, moyen et long terme sur la santé et l'économie, ainsi qu'aux effets possibles de futures décisions gouvernementales ou évolutions juridiques dans ce contexte. Cette incertitude découle de la grande difficulté à formuler des hypothèses solides sur l'impact de cette crise en raison du manque d'événements comparables, de la nature persistante de la pandémie et de ses répercussions profondes sur l'économie mondiale, la santé de la population ainsi que sur les clients et partenaires de SCOR.

Ces hypothèses comprennent notamment :

- la durée de la pandémie, son impact sur la santé à court et long terme,
- la disponibilité, l'efficacité et le taux d'utilisation des vaccins;
- la réponse des organes gouvernementaux à l'échelle mondiale (y compris exécutifs, législatifs et réglementaires);
- les actions judiciaires ou influences sociales potentielles;
- la couverture et l'interprétation des contrats de SCOR dans ces circonstances;
- l'évaluation de l'estimation du sinistre net et de l'impact des mesures d'atténuation des sinistres.

Par conséquent, toutes les évaluations et tous les chiffres présentés dans ce document sont nécessairement des estimations basées sur des analyses évolutives, et comprennent un large éventail d'hypothèses théoriques, qui sont très évolutives.

A ce stade, aucun des scénarios, évaluations, analyses d'impact ou chiffres ne peut être considéré comme certain ou définitif.

Les informations relatives aux risques et incertitudes pouvant affecter l'activité de SCOR sont présentées dans le document d'enregistrement universel 2020 déposé le 2 mars 2021 sous le numéro D.21-0084 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et dans le rapport financier semestriel de SCOR SE pour le semestre clos le 30 juin 2021 disponible sur le site Internet de SCOR www.scor.com.

En outre, ces déclarations prévisionnelles ne sont pas des "prévisions de bénéfice" au sens de l'article 1 du règlement délégué de la Commission (UE) 2019/980.

SCOR ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces déclarations et informations prévisionnelles.

Informations financières

Sauf mention contraire, les chiffres contenus dans ce document n'ont pas été audités.

Sauf mention contraire, tous les chiffres sont présentés en euros.

Les montants éventuellement cités relatifs à une période postérieure au 30 septembre 2020 ne doivent pas être interprétés comme une prévision des résultats financiers attendus pour ces périodes.

Toutes les définitions figurent en Annexe de la présentation.

Sauf mention contraire, tous les chiffres sont présentés à taux de change constant au 31 décembre 2021.

Sauf mention contraire, tous les chiffres sont présentés sur la base de l'information disponible au 21 janvier 2022.